

Volet B**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

07027377

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

07-02-2007

Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/02/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0468.517.819

Dénomination

(en entier) : **DORTHU & Cie, Reviseurs d'Entreprises**

Forme juridique Société civile ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée

Siege . Rue de Battice, 111 B à 4880 Aubel

**Objet de l'acte : CHANGEMENT DE DENOMINATION - NOMINATIONS - MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Luc ANGENOT, Notaire à Welkenraedt, en date du 25 janvier 2007, portant la relation suivante: "Enregistré deux rôles sans renvois à Verviers II, le 29 JAN. 2007 Vol. 845 Fol. 61 Case 20. Reçu : vingt-cinq euros (25 E) L'inspecteur Ppal. (s) A. JORIS" que l'assemblée générale extraordinaire de la société civile ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée "DORTHU & Cie, Reviseurs d'Entreprises" ayant son siège social à 4880 Aubel, rue de Battice, 111 B a notamment pris les résolutions suivantes, toutes à l'unanimité:

a) L'assemblée a décidé de modifier la dénomination actuelle de la société civile ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée actuellement dénommée « DORTHU & Cie, Reviseurs d'Entreprises », dorénavant dénommée « Baker Tilly Dorthu, Reviseurs d'Entreprises », en abrégé « B.T.D. ».

En conséquence de la modification de la dénomination ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts comme suit :

« ARTICLE DEUX – DENOMINATION.-

La société a comme dénomination « Baker Tilly Dorthu, Reviseurs d'Entreprises », en abrégé « B.T.D. » »

b) L'assemblée a décidé d'appeler aux fonctions de gérants, Monsieur Jos AELBRECHT, domicilié à Knokke, Léopoldlaan, 102/1A, ici absent et ayant accepté ledit mandat et Monsieur Willem WAETERLOOS, domicilié à Gentbrugge, Charles de Costerstraat, 4, ici présent et qui accepte.

La durée de leur mandat est illimitée.

Leur mandat sera exercé à titre gratuit.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME DELIVRE le 5 février 2007

Jean-Luc ANGENOT, Notaire à Welkenraedt.

Déposés en même temps: - une expédition de l'acte ;

- un exemplaire des statuts coordonnés

Mentionner sur la dernière page du Volet B .Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature